

CÉRAMIQUE 14 PARIS

Salon de la Céramique d'Art contemporaine 2012

Salle Annexe Mairie du XIVe
12 rue Durouchoux 75014 PARIS

DATE LIMITE DE DÉPOT DES CANDIDATURES : 20 février 2012

envoyer

- **A Un dossier de sélection** sur support papier
 - contenant CV et 5 photos minimum (10x15 ou plus)
- **B Règlement de l'exposition** daté et signé
- **C Indications techniques** pour la réalisation du catalogue à envoyer à atelier.11@free.fr
 - un **fichier numérique (photo de l'œuvre)**
 - une **photo d'identité en noir et blanc**
 - un **texte** de 5 lignes maximum en français et traduit en anglais

EXPOSITION

3 au 7 octobre 2012

- **D Participation aux frais d'organisation :**

- deux chèques de 150 €
- si besoin un chèque de 80 € pour un panneau mural supplémentaire libellés à l'ordre de l'Association « A TOUT ATOUT »

A **DOSSIER DE CANDIDATURE**

NOM PRENOM.....

ADRESSE

CODE POSTAL..... VILLE.....

PAYS

TÉLÉPHONE.....

Email SITE INTERNET.....

NATIONALITÉ..... DATE DE NAISSANCE.....

STATUT PROFESSIONNEL (artisan, artiste libre, artiste auteur, autres).....

Vous êtes inscrit à
(Cocher SVP)

La Chambre des Métier
La Chambre de Commerce et de l'Industrie
La Maison des Artistes
L'URSSAF

Etes-vous membre des Ateliers d'Art de France.....

Titre de l'œuvre reproduite dans le catalogue

Technique, cuisson

Format

Année de création

Ce document avec les pièces demandées est à envoyer à :

Association A TOUT ATOUT, 24 rue du Commandeur, 75014 Paris.

www.ceramique14.com

Tél : 01 43 27 38 96 ; Email : ceramique14paris@gmail.com
nicole.adam@free.fr ou ntgalerie@hotmail.com

CÉRAMIQUE 14 PARIS

Salon de la Céramique d'Art contemporaine 2012

EXPOSITION ouverture

Vernissage

Soirée pour les exposants

Fin du salon et décrochage des œuvres

mercredi 3/10 - à 14 h -19h

jeudi 4/10 - à 18h30

samedi 6/10 - à 19h

dimanche 7/10 - 19 h / 22h

B **REGLEMENT DE L'EXPOSITION**

Article 1 La salle Annexe de la Mairie du XIV^e arrondissement n'étant pas une galerie commerciale, elle ne peut procéder à aucune vente et ne perçoit par conséquent aucune commission. Il en est de même pour l'association.

La liste des prix est établie à titre indicatif.

Pour toute acquisition, s'adresser directement à l'artiste sur son stand.

La responsabilité de l'organisateur ne peut être en aucun cas retenue, en cas de conflit de quelque nature que ce soit entre acheteurs et exposants, en ce qui concerne les œuvres présentées sur les stands.

Article 2 Les exposants sélectionnés doivent être enregistrés dans un organisme professionnel comme Artiste libre, Artisan, maison des Artistes ou autres et avoir leur numéro Siret.

Ils s'engagent à être présents sur leurs stands pendant toute la durée de l'exposition (obligation de nous informer d'une absence incontournable)

Article 3 Afin de maintenir la qualité de ce salon, les œuvres exposées doivent être uniquement des créations personnelles, de très bonne qualité, exécutées en majeure partie en céramique.

Les organisateurs souhaitent que les participants respectent la notion de recherche et d'innovation et qu'ils présentent des œuvres inédites, y compris des contenants d'exception répondant à ces critères.

Il est conseillé de ne pas être présent aux manifestations parisiennes trop proches en temps et en lieu de ce salon.

Toute pièce non conforme au dossier présenté ainsi que toute pièce ayant déjà été exposée lors de salons antérieurs sera refusée.

Article 4 Chaque exposant sera responsable de l'aménagement de son stand.

A cette fin il est invité à amener socles et plateaux, restez dans le blanc ou le gris, pour l'harmonie du salon.

Pas de table ni revêtement de couleur, ni tissu, ni rideau.

Nous nous réservons le droit de revoir tout aménagement ou installation n'étant pas en accord avec l'esprit général du salon.

Conseils de présentation : ne pas présenter trop de pièces, hormis les installations et respecter une cohérence par rapport aux œuvres présentées

(DIMENSIONS : PROFONDEUR 1 M X LARGEUR 3 M / HAUTEUR 2,5 M)

Pour des raisons de sécurité incendie, il est interdit de stocker cartons et protections derrière le stand, ainsi que dans les locaux de la mairie

L'éclairage des stands est prévu. Il ne sera accepté aucun éclairage supplémentaire.

Le **rajout de prise électrique et de spot est interdit**, toujours pour des raisons de sécurité.

Article 5 Droit de participation

Participation aux frais d'organisation et de publication dans le catalogue :

- deux chèques d'un montant total de **300 €** (1 chèque de 150€ sera encaissé à la sélection et un chèque de 150€ la semaine précédent le salon), libellés à l'ordre de l'Association A TOUT ATOUT.
- et éventuellement un chèque de **80 €** pour un panneau mural supplémentaire si vous le souhaitez (dimensions : hauteur 2 m x largeur 1m).

En cas de non sélection de votre dossier, les chèques vous seront retournés ainsi que votre dossier. A cet effet, vous voudrez bien joindre une grande enveloppe timbrée avec votre adresse.

Article 6 La pièce demandée pour le catalogue :

- Un **fichier numérique** format TIFF (possible LZW ou EPS) ou JPEG haute définition (minimum 300 dpi) sur un CD.
- le titre de l'œuvre, la technique utilisée, les dimensions et l'année de réalisation
Repérer droite, gauche, haut et bas.
- Un texte de 5 lignes au maximum sur votre parcours, vos expositions, vos prix...en français et traduit en anglais (en bon anglais).
- Une photo d'identité numérique.

Ces fichiers doivent être envoyés directement chez le graphiste : atelier.11@free.fr

Article 7 Droit de reproduction

Chaque artiste s'engage à ne demander à Céramique 14 aucun droit de reproduction de l'œuvre présentée au catalogue ou via média traitant le sujet de Céramique 14, les informations contenues dans ce dossier seront détenues dans nos fichiers informatiques. Nom, adresse et téléphone figurant à la première page seront reproduits intégralement dans le catalogue.

Chaque artiste autorise l'association A Tout Atout à utiliser son image dans le cadre du salon Céramique 14-Paris sur tout support en vue de la médiatisation de cet événement.

Article 8 Assurance

L'association A TOUT ATOUT et la Mairie du XIVE arrondissement de Paris ne sont pas responsables des œuvres qui seront exposées.

Elles déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les vols, incendies, détériorations, etc., et conseillent aux artistes de prendre une assurance personnelle depuis le jour du dépôt-installation de l'exposition jusqu'au jour du décrochage.

Chaque exposant renonce tant pour son compte que pour celui de ses assureurs à tout recours qu'ils seraient en droit d'exercer contre l'organisateur en cas de dommages, pertes et avaries atteignant les marchandises, objets se trouvant tant à l'intérieur du salon que dans les véhicules garés à proximité du SALON.

Cette renonciation s'applique également aux véhicules des exposants.

Article 9 Respect du présent règlement. Suppression du Salon

- La signature du présent règlement et de l'inscription entraîneront, pour les exposants, l'obligation de se conformer expressément au présent règlement ainsi qu'à toutes les prescriptions qu'il conviendrait aux administrations préfectorales et municipales d'édicter au sujet des mesures de police et de sécurité, et ce sans recours de quelque nature que ce soit.

Toute infraction entraînera le renvoi immédiat du participant sans qu'il puisse réclamer un dédommagement quelconque.

- Suppression du Salon : si des circonstances empêchaient le Salon d'avoir lieu, la participation financière serait rendue, sans que les exposants, et ce de façon expresse, puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre les organisateurs.

Le retard, la prolongation ou la fermeture anticipée ne pourront donner droit à aucune indemnité de la part de l'organisateur.

Article 10 Transport

Le transport aller et retour et la manutention des œuvres sont à la charge exclusive des exposants.

Article 11

- **L'installation de l'exposition le mercredi de 8 h à 14 h exclusivement**

- **Décrochage le dimanche à partir de 19 h et jusqu'à 22 h impérativement.**

Passés les horaires de décrochage, l'Association et la Mairie du XIVe arrondissement déclinent toute responsabilité.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

DATE LIMITE DE RECEPTION DU DOSSIER lisiblement complété et signé : **20 février 2012**

DATES À RESPECTER :

L'installation des œuvres : le mercredi - de 8 h à 14 h

Salle Annexe de la Mairie du XIVe, 12 rue Durouchoux – 75014 PARIS

Le décrochage : le dimanche - à partir de 19 h et jusqu'à 22 h.

DOCUMENT A NOUS RETOURNER, DATE ET SIGNE

PRECEDE DE LA MENTION LU ET APPROUVE

[Nous vous conseillons de photocopier ce document pour vos archives personnelles.](#)

CÉRAMIQUE 14 PARIS

Salon de la Céramique d'Art contemporaine

C **INDICATIONS TECHNIQUES**

Réalisation du catalogue

Le travail de chaque exposant sera présenté sur une page entière avec une photo couleur de l'œuvre et le texte explicatif de son travail. Dans l'index des exposants, une photo portrait en noir et blanc sera publiée avec l'adresse de l'exposant.

NOM PRENOM.....
ADRESSE.....
CODE POSTAL VILLE PAYS.....
TÉLÉPHONE
EmailSITE INTERNET.....
DATE DE NAISSANCE.....

Nota : ces informations seront reprises intégralement dans le catalogue.

TEXTE :

- **Texte de présentation : fichier** Word, 450 signes maximum (soit 5 lignes de 80 signes).
NB : Les espaces et la ponctuation comptent dans les signes

- **Légende photo :**

Nom de l'artiste..... Prénom

Titre de l'œuvre

Technique utilisée.....

Dimensions..... Année de création.....

PHOTOS :

- **Fichier numérique :** format TIFF (possible LZW ou EPS) ou format JPEG haute définition (minimum 300 dpi) sur un CD ou par Internet.

- **Photo, portrait d'artiste :** fichier numérique sur CD ou par internet à l'adresse suivante : atelier.11@free.fr

Notre graphiste : Jarek KRUK tél. 01 47 33 15 33

Retourner ce document avec votre dossier avant le 31 janvier 2012

À l'attention de :

ASSOCIATION A TOUT ATOUT - 24, RUE DU COMMANDEUR - 75014 PARIS

www.ceramique14.com

Tel : 01 43 27 38 96

Email : ceramique14paris@gmail.com

nicole.adam@free.fr ou ntgalerie@hotmail.com